

30 juin 2025

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Référence No. 2025/GA/PROD/A&amp;D/001/

**A QUI DE DROIT,**

Nous certifions que la Société AUBERT & DUVAL - 12 rue D'Oradour sur Glane 92130 Issy-les-Moulineaux – a souscrit, auprès de la Compagnie **Allianz Global Corporate & Specialty Se, Succursale pour la France**, 1 Cours Michelet, CS30051, 92076 Paris La Défense CEDE, agissant pour le compte de ses Compagnies Membres, le contrat d'assurance ci-après :-

1. **ASSURE :** **Aubert & Duval** (ci-après dénommé l'Assuré)
2. **REFERENCE:** F31A00027925A
3. **PERIODE D'ASSURANCE:** Du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 0 Heure au 30 juin 2026 à 24 Heures.
4. **LIMITES GEOGRAPHIQUES:** Monde entier
5. **COUVERTURES :** RESPONSABILITE CIVILE PRODUITS AÉRONAUTIQUES  
RESPONSABILITE CIVILE DU FAIT DE L'ARRET DES VOLS
6. **LIMITES DE GARANTIE :**

**EUR 600.000.000** (six-cents millions) par sinistre et en tout pour la période d'assurance, et ce, pour l'ensemble des Sociétés assurées, y compris :

- 1) **USD 125.000 000** (cent vingt-cinq millions) ou sa contre-valeur en Euros au jour de la prise d'effet par ARRET DES VOLS et en tout pour la période d'assurance,
- 2) **USD 150.000.000** (cent cinquante millions) ou sa contre-valeur en Euros au jour de la prise d'effet, par accident et/ou évènement et en tout pour la période d'assurance, au titre de la responsabilité civile Risques de Guerre (AVN52G)
- 3) Au titre de l'avenant spatial joint au contrat :

**USD 125.000.000** (cent vingt-cinq millions) ou sa contre-valeur en Euros au jour de la prise d'effet par accident et / ou évènement limité à **USD 250.000.000** (deux cent cinquante millions) ou sa contre-valeur en Euros au jour de la prise d'effet en tout pour la période d'assurance.

La présente Attestation est délivrée aux termes, clauses, conditions, exclusions et limitations du contrat original ci-dessus référencé sous réserve de suspension ou de résiliation pendant la police d'assurance.

**Signataire autorisé**

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE - Les engagements des assureurs souscripteurs au titre des contrats d'assurance qu'ils ont souscrits sont pour leur part respective et sans solidarité entre eux, chaque assureur n'étant tenu que pour la part qu'il a acceptée. Les assureurs souscripteurs ne sont en aucun cas responsables de la part souscrite par un coassureur qui pour quelque raison que ce soit ne remplirait pas tout ou partie de ses engagements.

**Willis Towers Watson France**

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637

Siège social : Tour Hekla - 52, avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux - Téléphone : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55 <https://www.wtwco.com/fr-FR/>  
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex